

DIAL 3305

PÉROU-COLOMBIE - Autodéfenses communautaires contre l'extraction minière à grande échelle

Raúl Zibechi

mardi 23 décembre 2014, par [Dial](#), [Raúl Zibechi](#)

Ce texte de l'Uruguayen Raúl Zibechi, dont nous publions souvent des articles dans DIAL, a été publié sur le site du [Programme des Amériques](#) (22 juillet 2014). Il y décrit deux initiatives des communautés indiennes pour lutter, avec succès, contre les projets d'exploitation minière : les Rondes paysannes au nord du Pérou, et la Garde indienne dans le nord du département du Cauca, au sud-ouest de la Colombie.

Quand les États se bornent à favoriser les affaires des grandes multinationales, comme c'est le cas dans le secteur minier, et laissent sans protection les populations, ces dernières n'ont pas d'autre solution que de se défendre par leurs propres moyens, par l'entremise de leurs organisations d'autodéfense, la mobilisation des communautés affectées et la création d'espaces destinés à empêcher le pillage.

Le Pérou et la Colombie se trouvent dans cette situation. La résistance à l'extraction minière dans la région andine fait preuve d'une grande vitalité dans son opposition au projet d'exploitation aurifère Conga, dans le nord du Pérou, ainsi que dans certaines régions du Cauca, en Colombie. Dans les deux cas l'action directe des communautés est parvenue à freiner et faire reculer l'exploitation minière.

Au Pérou, le gouvernement d'Ollanta Humala a voté un train de mesures pour favoriser les investissements étrangers mais les Nations unies elles-mêmes considèrent que cela peut avoir des conséquences environnementales néfastes. Une lettre du bureau péruvien de cet organisme destiné au chancelier exprime « notre préoccupation légitime de la part du système des Nations unies concernant l'impact que les nouvelles mesures économiques pourraient entraîner [1].

Le train de mesures, votées le 12 juillet 2014, est mis en question à cause de « la diminution des prérogatives de l'Organisme d'évaluation et de contrôle environnementaux (OEFA), organisme technique spécialisé dépendant du ministère de l'environnement (MINAM) » [2].

La flexibilisation des normes de contrôle environnemental prévoit que, durant trois ans, l'OEFA ne pourra appliquer de sanctions qu'à titre exceptionnel et que, lorsqu'elle le fera, elle devra recourir à des mesures correctives, sans infliger d'amendes. Dans le cas où ces mesures ne seraient pas appliquées, l'OEFA pourra imposer une amende de 50% seulement du montant actuel. Des observateurs considèrent que cette reculade du contrôle environnemental « ouvre la porte à l'impunité de l'industrie irresponsable » [3].

Le dernier rapport de l'Observatoire des conflits miniers du Pérou, conclut : « Ce train de réformes législatives nous rappelle les Décrets législatifs qui furent à l'origine des tragiques événements de Bagua » [4], en référence au massacre perpétré en Amazonie le 5 juin 2009 quand furent assassinées plus de cent personnes [5].

Le rapport ajoute que « le train de réformes, pour améliorer et susciter la confiance des investisseurs », limite ouvertement les prérogatives du ministère de l'environnement, en ce qui concerne la création de zones naturelles protégées, l'aménagement du territoire, les zones économiques écologiques, les limites maximales autorisées et les normes environnementales [6].

Et il conclut : « Un gouvernement comme le nôtre, qui détruit les quelques normes qui existaient en matière de protection de l'environnement au niveau institutionnel, n'a aucune autorité morale pour accueillir la Vingtième Conférence des Parties (COP20) ».

En effet, l'assouplissement de la législation concernant l'environnement pour attirer des investissements se produit l'année même où le Pérou accueillera la Conférence des Parties de la Convention cadre des Nations unies sur le changement climatique (COP20), qui se tiendra à Lima du 1^{er} au 23 décembre. Plus de cent organisations de la société civile internationale impliquées dans le processus de la COP 20 ont envoyé une lettre au gouvernement indiquant que les mesures pour attirer les investissements « représentent un grave recul du Pérou dans le domaine environnemental » [7].

Face à l'avancée constante des mégaprojets miniers, les populations savent qu'elles n'ont pas d'autres moyens de se défendre qu'en activant d'anciens mécanismes d'autodéfense. C'est ce qui se produit dans une grande partie de la région latino-américaine. Au Pérou la résistance à l'exploitation minière s'appelle : rondes paysannes.

Des Rondes paysannes aux Gardiens des lagunes

Les rondes paysannes sont nées à la fin des années soixante-dix dans le nord du Pérou, en réponse à l'incapacité ou manque de volonté de l'État péruvien de freiner l'augmentation des vols de bétail. Des groupes de paysans organisaient des rondes de surveillance collective, de nuit, sur le territoire des communautés paysannes.

Les rondes paysannes réinventent des pratiques collectives ancestrales. « Au début, les rondes livrèrent à la police les voleurs arrêtés, mais constatant que cela n'aboutissait à aucune condamnation effective, elles commencèrent à organiser leurs propres modalités d'administrer la justice qui était rendue par l'assemblée de façon collective » [8]. Pour les rondes, la justice réside dans le caractère éducatif de la punition (qui peut aller jusqu'à des coups de fouets) et la réconciliation avec la communauté.

En quelques années les rondes s'implantèrent dans tout le nord, acquérant un énorme prestige, car elles réussirent à contrôler le vol de bétail et plus tard freinèrent la pénétration du Sentier lumineux sur leurs territoires. Les rondes paysannes devinrent une sorte de pouvoir populaire, jouissant d'une relative autonomie face à l'État. En plus de la surveillance et de l'administration de la justice, les membres des communautés prirent en charge des projets de développement local, ce qui inspira des politiques.

Avec la progression du néolibéralisme et la forte pénétration de l'exploitation minière sur les territoires ruraux, les rondes paysannes assumèrent la responsabilité de la défense du territoire et de la protection des biens communs, en particulier à Piura et Cajamarca, en s'opposant à des projets comme celui de Conga [9]. Non seulement elles freinent des projets mais elles génèrent de nouvelles formes de lutte.

Raphael Hoetmer souligne que « lors des consultations des habitants sur l'exploitation minière à Ayacaba et Huancabamba, dans le département de Piura, non seulement les rondes se chargèrent de la sécurité et du maintien de l'ordre lors du plébiscite, mais elles participèrent aussi à son organisation et à l'information préparatoire » [10].

Les rondes non seulement organisèrent des manifestations mais dressèrent aussi des barrages pour réguler l'accès au territoire de la commune, installèrent des campements pour « garder » les lagunes, raison pour laquelle on commença à les appeler « les gardiens des lagunes ». Installés sur les hauteurs andines, ils opèrent de façon permanente et tournante depuis octobre 2012.

« La ronde paysanne — poursuit Hoetmer — est une institution de régulation et de discipline de la vie

quotidienne d'une influence extraordinaire dans le nord du pays, qui a été critiquée pour son caractère patriarcal et conservateur » [11]. La participation des femmes a augmenté, avec la création de rondes féminines, si bien qu'elles sont désormais devenues les principales protagonistes de la défense du territoire.

Magdiel Carrión, membre des rondes paysannes d'Ayacaba, décrit les différents rôles : « Dans la communauté, autant les hommes que les femmes participent à la ronde. Pour les femmes ce n'est pas obligatoire, c'est elles qui choisissent d'y participer ou non ; en revanche, il est obligatoire qu'existent des comités de rondes paysannes de femmes. La seule chose qu'elles ne font pas, c'est le service nocturne » [12]. Dans chaque hameau on constitue une ronde dont les membres se relaient. L'organisation territoriale locale se coordonne au niveau des districts et des provinces et jusqu'au niveau national.

En janvier s'est tenu le XI^e Congrès des rondes paysannes de la région de Cajamarca avec 2 045 délégués de 13 provinces. Parmi les accords qui ont été signés figure une grève régionale contre le mégaprojet Conga, le rejet du recours aux ONG par les membres des communautés dans leur lutte car « la lutte contre le mégaprojet Conga est celle du peuple et absolument d'aucun parti » [13].

Carrión explique que la lutte contre l'exploitation minière exige d'être en liaison avec d'autres acteurs politiques mais fait remarquer : « nous ne pouvons pas permettre que la lutte soit récupérée par des intérêts partisans. C'est là un problème grave, pour moi, plus important encore que les problèmes internes aux communautés » [14].

Au fil des ans, les rondes paysannes ont gagné en maturité et ne sont plus divisées en clans politiques comme ce fut le cas les premières années. La communauté est leur référence principale ; leur objectif, la défense du territoire. Devenus désormais les Gardiens des lagunes, ils s'efforcent de devenir une référence au niveau national, en tant que défenseurs de la vie, de la santé, de la sécurité économique, sur la base de la justice communautaire.

Garde indienne pour défendre le territoire

Dans certaines zones du nord du Cauca, en Colombie, les communautés indiennes sont parvenues à expulser les entreprises minières, saisir les machines et combler les galeries, grâce à la décision communautaire mise à exécution sous la protection de la garde indienne. C'est ce qui est arrivé dans le *resguardo* [15] Munchique Los Tigres, près de la ville de Santander de Quilichao.

Le 14 mars 2013, s'est tenue une *minga* [16] de « contrôle territorial » pour combattre l'exploitation minière artisanale dans cette zone. Des centaines d'hommes et de femmes, membres de la communauté des *resguardos* de Munchique et Canoas, sur les contreforts andins, mirent à exécution une décision collective qui se résume à la consigne « Non à l'exploitation minière » [17].

Le problème est que dans le sillage de l'exploitation artisanale arrivent les multinationales et leurs énormes machines et, avec elles, la pollution des fleuves par le cyanure et le mercure, la division au sein des communautés, qui tombent malades, comme disent les autorités.

L'action de mars fut décidée le 7 janvier, lors d'une grande réunion de la communauté, après de longs débats car certains membres de la communauté avaient creusé des galeries et utilisé des machines pour extraire de l'or. La communauté constata les dommages et donna un délai de deux mois aux mineurs pour boucher les galeries et vendre leurs engins.

Le récit sur la page du Réseau de communication de l'ACIN (*Asociación de Cabildos Indígenas del Norte del Cauca*, Association des conseils municipaux indiens du nord du Cauca, en français) est parlant : « Plus de 1 200 membres, organisés en deux commissions, gravirent la colline, vers l'orient et l'occident à la recherche de cavités dans la terre orangée ». Ils découvrirent vingt-deux galeries de jusqu'à 300 mètres de profondeur.

« La communauté se chargea de combler avec de la terre les galeries qui n'étaient pas encore comblées. Pour le *cabildo* le bilan de la *minga* est positif car il s'agissait non seulement de contrôler le respect par les mineurs des décisions de l'assemblée mais aussi d'alerter la communauté sur les problèmes environnementaux et sociaux qu'entraîne l'exploitation minière sur le territoire. » [18]

Un an plus tard, en avril 2014, une autre action similaire contre l'exploitation minière a eu lieu dans les *cabildos* indiens de Huellas, Toez et López Adentro, également dans le nord du Cauca. Un communiqué commun précise qu'« avant d'être Colombiens nous sommes des peuples indiens autochtones et nous avons toujours conservé les diverses formes de contrôle social sur notre territoire, en accord avec nos us et coutumes, pour défendre l'autonomie, l'harmonie et l'équilibre de notre *Uma Kiwe* (Terre Mère) » [19].

Sur cette base ils décidèrent « d'harmoniser le territoire en expulsant les machines destinées à l'extraction minière sur le territoire de la communauté ». L'exploitation minière n'est que l'avant-garde de la guerre : l'ACIN considère que, depuis la fin de l'année 2013, la présence des engins extracteurs a augmenté dans les territoires de la région, et s'accompagne de la présence d'acteurs armés, aussi bien paramilitaires que narcotrafiquants et membres de la guérilla.

Le communiqué des trois *cabildos* se termine par un appel aux dirigeants des communautés afros à se joindre à la résistance contre l'exploitation minière, avec comme objectif de déloger les engins et le personnel responsables de cette exploitation-pollution. « Nous appelons, en particulier la Garde indienne, à se joindre à nous, avec l'ordre qui nous est propre, et à aider à l'orientation de la communauté qu'elle accompagnera » [20].

La défense du territoire s'inscrit dans une longue tradition dans le nord du Cauca et il revient à la garde d'exécuter les décisions collectives. La Garde est sous l'autorité du *cabildo* et de la communauté, qui établissent les règles de contrôle et les critères pour le recrutement de ceux qui assurent le service de la garde. Les autorités se chargent de la sélection des personnes, sur la base des propositions de chaque district. Le service de la garde est d'un ou deux ans, il est tournant, car tous les membres de la communauté doivent assurer ce service.

La structure de la Garde indienne est simple : chaque district élit une assemblée de dix gardes et un coordinateur, on élit ensuite un coordinateur par *resguardo* et un autre pour toute la région, toujours avec l'accord des gouverneurs des *cabildos*.

Dans la zone du nord du Cauca, il y a environ 3 500 gardes, représentant les 18 *cabildos*, essentiellement des jeunes et des femmes de 12 à 50 ans. Luis Alberto Mensa, coordinateur des gardes de la région, explique que « la formation est l'aspect le plus important, par le biais d'ateliers dans lesquels on débat des droits humains et de notre loi, la loi autochtone. Nous donnons la priorité à la formation politique plutôt qu'aux exercices physiques » [21].

Tous ceux qui intègrent la Garde indienne doivent suivre des ateliers de formation aux us et coutumes du peuple nasa. Un des thèmes principaux est ce que nous appelons notre « droit propre », c'est à dire la justice communautaire qui régit l'activité de la Garde indienne. La participation à la Garde est volontaire et non rémunérée, la majeure partie des membres est constituée de jeunes qui bénéficient du soutien des voisins qui collaborent à l'entretien du potager familial pendant toute la durée de leur service dans la garde.

La Garde indienne se charge de rassembler la population en des lieux prédéterminés quand ont lieu des affrontements militaires ou des agressions armées dans le secteur. Grâce à ce mode de résistance au conflit, ancré dans la terre, les communautés nasa ont réussi à éviter le déplacement massif de la population, si fréquent dans les zones de guerre.

Leur stratégie de résistance consiste à encourager la souveraineté alimentaire, les potagers communautaires et les processus de formation par le biais d'assemblées permanentes de réflexion et de décision, de même que le renforcement du droit et des autorités propres.

La résistance pacifique est une autre des caractéristiques distinctives de la Garde. Tous les six mois, les gardes, en lien avec la cosmovision qui est la leur, participent à des rituels d'harmonisation renouveau et purification, guidés par les médecins traditionnels (les Thë Wala), durant lesquels sont abordés les problèmes collectifs et individuels.

En 2004, la Garde indienne a reçu le Prix national de la paix que décerne tous les ans un ensemble d'institutions, dont les Nations unies et la Fondation Friedrich Ebert. Elle est devenue une référence importante pour d'autres peuples indiens de Colombie et pour des secteurs populaires qui voient dans cette autodéfense communautaire une alternative à l'absence de protection et au harcèlement par l'État et les paramilitaires.

- Dial - Diffusion de l'information sur l'Amérique latine - D 3305.

- Traduction de Françoise Couëdel pour Dial.

- Source (espagnol) : [Programa de las Américas](#), 22 juillet 2014.

En cas de reproduction, mentionner au moins l'auteur, la traductrice, la source française (Dial - www.dial-infos.org) et l'adresse internet de l'article.

Notes

[1] *RPP Noticias*, 30 juin 2014.

http://www.rpp.com.pe/2014-06-30-onu-preocupada-por-paquete-de-medidas-economicas-en-el-peru-noticia_704367.html.

[2] Servindi, 16 juillet 2014. <http://servindi.org/actualidad/108824>.

[3] *Idem*.

[4] *14° Informe del Observatorio de Conflictos Mineros en el Perú*, Cooperación/Grufides/Fedepaz, Lima, juillet 2014, p. 52. <http://www.cooperacion.org.pe/>.

[5] « Masacre en la Amazonia », <http://www.cipamericas.org/es/archives/1629>.

[6] *Idem*, p. 53.

[7] Lettre au gouvernement péruvien, 8 juin, <http://servindi.org/actualidad/108572>.

[8] Raphael Hoetmer, « Las rondas campesinas no son grupos terroristas », *Contrapunto* n° 4, Montevideo, mai 2014, p. 83.

[9] Voir DIAL 3209 - « [PÉROU - Le gouvernement criminalise les mobilisations contre les activités minières](#) » — note DIAL.

[10] *Idem*.

[11] *Idem*, p. 86.

[12] *Contrapunto* n° 4, mai 2014, p. 91.

[13] Central Única Nacional de Rondas Campesinas del Perú,

http://cunarcperu.org/index.php?option=com_content&view=article&id=677:se-realizo-con-exito-el-xi-congreso-ordinario-de-rondas-campesinas&catid=1:latest-news&Itemid=1.

[14] *Contrapunto* n° 4, p. 93.

[15] Un *resguardo* est une entité territoriale bénéficiant d'un statut autonome spécial reconnaissant à la communauté indienne qui l'habite la propriété collective et inaliénable des terres — note DIAL.

[16] Une *minga* est une action de travail collectif à des fins sociales — note DIAL.

[17] Voir

<http://www.nasaacin.org/informativo-nasaacin/nuestra-palabra-kueta-susuza-2013/5496-munchique-los-tigres-contra-la-mineria-todos-somos-responsables>.

[18] *Idem*.

[19] Voir

<http://nasaacin.org/comunicados-2013/6822-caloto-%E2%80%93-cauca-acciones-de-control-territorial-en-los-cabildos-ind%C3%Adgenas-de-huellas,-toez-y-l%C3%B3pez-adentro>.

[20] « Autoprotección indígena contra la guerra », <http://www.cipamericas.org/es/archives/774>.

[21] *Programa de las Américas*, 22 juillet 2014.